

Pauline JARICOT (1799-1862) : **Une lyonnaise engagée aux cotés des Canuts**

Par **Colette TEMPERE**
Historienne

22 octobre 2014
Cinéma St Denis
Croix Rousse

Pauline Marie JARICOT naît le 22 juillet 1799 au cœur de la ville de Lyon, 16 rue Tupin, un quartier industriel où s'active le commerce de la soie. Ses parents, Antoine JARICOT et Jeanne LATTIER sont alors âgés respectivement de 44 ans et 37 ans. Pauline est la septième et dernière d'une fratrie composée de Paul 16 ans, Sophie 9 ans, Marie-Laurence 7 ans, Narcisse 6 ans, Phileas 2 ans (Jean-Marie le deuxième de la fratrie étant décédé).

Antoine JARICOT¹ est originaire de SOUCIEU-EN-JARREST où sa famille possède terres et vignes. A 14 ans, après la mort de son père Jean, il vient à Lyon pour « trouver un gagne-pain », comme apprenti-plier de soie. Garçon honnête, courageux, pieux, il parvient au fil du temps à s'installer à son compte, aidé par son patron. A 27 ans, il épouse Jeanne, ouvrière en soierie. Il est déjà à la tête d'un négoce confortable.

Dans la mouvance de la Révolution Française de 1789, il s'engage dans la petite armée des Girondins bien décidé à défendre Lyon contre les Jacobins régicides. En cet été 1793, Paris envoie 20 000 hommes pour réduire « Lyon l'insoumise ». La répression jacobine fait plus de 1 800 victimes sur une population de 150 000 habitants. Paris décrète « Lyon n'est plus ».

Mais Antoine JARICOT s'est absenté pour affaires ce qui lui vaut son salut. Son épouse parvient à le rejoindre à Soucieu-en-Jarrest grâce à l'aide d'une fermière qui la transporte avec ses enfants dans sa charrette.

C'est deux ans plus tard, en 1795, que la famille réintègre son domicile, rue Tupin. Des amis ont veillé sur le commerce qui a été sauvé. Dès lors, les affaires d'Antoine prospèrent. Ce dernier investit ses bénéfices dans des biens immeubles situés 25 rue Tupin, rue Sala, rue Mulet. Il achètera des propriétés à Soucieu-en-Jarrest, à Tassin en 1804, à Heyrieux, à Collonges au Mont d'Or où il finira sa vie. En 1815, les JARICOT s'installeront 21-23 rue Puits-Gaillot (angle place de la Comédie où se trouvent actuellement les services annexes de l'Hôtel de ville), au premier étage d'une maison dont le rez-de-chaussée s'appelle « Relais des Dombes » et où transitent marchands et diligences. Ils ont des commis et des colporteurs. « Ils font partie de cette classe bourgeoise que l'industrie de la soie stimulée par NAPOLEON a enrichi » (selon les termes de Georges NAÏDENOFF, pp 10-12).

Pauline, enfant choyée et aimante va grandir dans ce milieu aisé, dans une famille chrétienne, pratiquante, ayant le souci du pauvre, attachée aux valeurs portées par la monarchie et la papauté. Pour comprendre la personnalité, les choix et l'évolution de Pauline, il convient de situer le contexte politique, socio-économique et ecclésial dans lequel elle a vécu. Son itinéraire traverse une période de l'histoire particulièrement turbulente, soumise à changements et à plusieurs chocs révolutionnaires.

Contexte politique :

¹ Antoine JARICOT (1755-1834)

De 1800 à 1862, date de la mort de Pauline, la France connaît successivement le Consulat (décembre 1799) le 1er empire avec NAPOLEON (mai 1804), les deux Restaurations avec Louis XVIII en 1814, puis Charles X en 1824. En 1830, du 27 au 29 juillet, un mouvement révolutionnaire appelé « Les trois Glorieuses » chasse Charles X, devenu impopulaire pour le remplacer par un autre roi Louis Philippe d'Orléans, instaurant ainsi la monarchie de juillet.

En 1848, nous assistons à une sanglante insurrection ouvrière qui touche non seulement la France mais l'Europe, générant une rupture qui s'ouvre sur l'éphémère IIème République. NAPOLEON BONAPARTE qui en est le Président, instaure dès 1852 le Second Empire. La guerre franco-prussienne en 1870 sonnera le glas de la Monarchie et de l'Empire, avec l'instauration de la IIIème République.

Contexte économique et social :

L'ère de l'industrialisation qui voit le développement des techniques, du capitalisme, de la production, des communications et qui a pris racines au XVIIIème siècle, connaît en cette première moitié du XIXème siècle ses débuts en France puis rapidement sa vitesse de croisière. Une nouvelle classe sociale apparaît, pauvre et misérable, corvéable à merci. Le travail à la chaîne dans les entreprises soumises au rendement remplacera progressivement l'activité artisanale. Les corporations qui permettaient à des travailleurs d'une même profession de se regrouper et de s'organiser, ont été abolies en 1791 par la loi Le Chapelier. Les notions de prolétariat urbain, de profit, d'exploitation de l'homme par l'homme apparaissent, de même que les luttes sociales revendiquées au nom de la justice et de la dignité humaine. Les milieux catholiques dans leur ensemble manifestent une dangereuse myopie à l'égard de la question sociale qu'ils abordent le plus souvent sous l'angle de la bienfaisance (THEO p. 444). Cependant quelques observateurs à l'esprit lucide se détachent tel Alban de VILLENEUVE BARGEMONT (1784-1850) qui déclare dans son Economie politique chrétienne : « Ce qui frappe le plus tout homme animé d'un esprit de justice et d'humanité dans l'examen de la classe ouvrière, c'est l'état de dépendance et d'abandon dans lequel la société livre les ouvriers aux chefs et aux entrepreneurs des manufactures. C'est la faculté illimitée laissée à des capitalistes spéculateurs de réunir autour d'eux des populations entières pour en employer les bras suivant leur intérêt, pour en disposer en quelque sorte à discrétion sans qu'aucune garantie d'existence, d'avenir, d'amélioration morale et physique leur soit donnée » (David LATHOUD p.110).

La question sociale est posée à laquelle de nombreux acteurs tenteront de répondre dont Pauline JARICOT telle une figure de proue.

Contexte ecclésial :

L'Eglise de France en ce début du XIXème siècle est affaiblie par les mesures votées à son encontre dans la mouvance de la Révolution de 1789 : la Constitution civile du clergé induisant prêtres assermentés et prêtres réfractaires, la suppression du budget des cultes. L'arrestation du pape Pie VI à Rome par les troupes françaises aggrave la situation. Tous ces événements génèrent un climat très conflictuel. En outre, l'Eglise de France est appauvrie par une vague de déchristianisation et elle doit subir une opposition anti-cléricale. La signature du Concordat en 1801 entre Napoléon et le Pape Pie VII instaure un « Modus Vivandi » dans lequel l'empereur garde la suprématie du pouvoir. Il nomme entre autres, les évêques. Ses exigences réitérées vont amener le Pape à l'excommunier en 1812, ce à quoi Napoléon répondra en retenant Pie VII en captivité à Fontainebleau.

Dans ce climat « tendu » les catholiques sont divisés. Deux mouvements d'opinion s'affrontent : le mouvement des Ultramontains ou les inconditionnels du Pape et le mouvement du Gallicanisme dont les partisans visent à une certaine autonomie de l'Eglise de France vis à vis du Saint siège dont ils souhaitent limiter les pouvoirs. L'Episcopat français est majoritairement proche du Gallicanisme, tandis que le clergé de base cherche protection auprès du Pape de Rome.

Progressivement sous les monarchies ré-instaurées et le Second Empire, la Papauté si elle est dépouillée de son pouvoir temporel, retrouvera son pouvoir spirituel que Pie IX en 1870, lors du Concile Vatican I, confortera et confirmera avec la promulgation de l'Infaillibilité pontificale.

La vie de Pauline JARICOT peut s'appréhender autour de trois pôles ou centres d'intérêt :

- 1) Son enfance et son adolescence : Des jours heureux (dont le petit village de Tassin est le témoin)
- 2) Sa conversion et son œuvre pour la Mission, autour de trois objectifs : solidarité, universalité, spiritualité, et deux réalisations : l'Oeuvre de la Propagation de la Foi et le Rosaire Vivant
- 3) La question sociale et son engagement auprès du monde ouvrier.

I - Enfance et adolescence : Des jours heureux

Pauline JARICOT a une enfance heureuse, une adolescence insouciant entre des parents attentifs, des frères et sœurs bienveillants et protecteurs, plus âgés qu'elle. Elle a une complicité privilégiée avec son frère Philéas de 2 ans son aîné, avec lequel elle partage les mêmes rêves d'aventure dans les pays lointains et les récits missionnaires.

Baptisée par un prêtre réfractaire le jour-même de sa naissance, elle est élevée par sa mère dans la piété et la pratique de l'aumône. A 10 ans, elle est envoyée en pension à Fourvière dans une petite école privée où un prêtre dispense la catéchèse. Elle fait sa communion et sa confirmation, en la cathédrale Saint Jean à 12 ans. Pauline est une enfant gaie, intelligente, « vivante de sa propre vie » comme elle l'écrit dans son autobiographie. Elle a une voix admirable. Son père l'appelle « Mon Alouette ». Cependant, elle a un handicap qu'elle accepte mal et qui va la gêner tout au long de sa vie, elle est myope.

En 1812, Pauline réintègre le milieu familial et le monde exclusif des soyeux. Elle mène de 13 à 17 ans une vie mondaine. Elle est belle, riche et coquette. Elle a santé, fortune, réputation. Elle participe avec grâce aux rencontres amicales, aux réunions familiales, aux matinées dansantes organisées dans la propriété de TASSIN. C'est le domaine de sa sœur Sophie devenue Madame Zacharie PERRIN, un riche fabricant en soie. Des rencontres ont lieu encore dans le château de SAINT VALLIER, occupé par sa sœur Marie-Laurence, épouse de Monsieur CHARTRON, le principal industriel en soierie de la localité.

En août 1814, Pauline fait partie du cortège des 50 jeunes filles qui accompagnent la Duchesse d'Angoulême (fille de Louis XVI), en séjour à Lyon, dans ses déplacements : fêtes données à l'île Barbe, joutes sur la Saône, bal au Palais Saint Pierre, Pauline s'adonne avec bonheur aux plaisirs qui lui sont offerts.

Pauline a une idylle avec un riche jeune homme de saint Vallier. Il est invité à Tassin où il déclare son amour. Pauline partage ses sentiments. On envisage des fiançailles.

En octobre 1814, Pauline fait une chute ; elle tombe d'un haut tabouret. On la relève dans un état grave. Elle a reçu un choc nerveux. Le médecin conseille à sa mère de l'emmener à Tassin pour s'y reposer.

Madame JARICOT tombe malade à son tour. Elle offre sa vie pour la guérison de sa fille. Pauline est ramenée 21 rue Puits Gaillot où elle retrouve la santé. Sitôt guérie, ses frères Paul et Phileas

l'entraînent dans de nouvelles parties de plaisir. Mais Pauline est tourmentée, insatisfaite. « Il y a chez elle, commente un de ses biographes, un fond de sérieux et même de tragique sous l'aspect de la coquetterie et de la légèreté ».

II – La conversion de Pauline – Son œuvre pour la Mission

Un certain dimanche de Carême de l'année 1816, Pauline se rend à la messe de sa paroisse, en l'église Saint Nizier. Parée comme à l'accoutumée, accompagnée de sa sœur Sophie, elle fait sensation quand elle monte la nef. Grande et élégante, elle porte une robe de taffetas bleu, des souliers à rubans, et sur ses cheveux aux longues boucles, un chapeau de paille d'Italie relevé par une touffe de roses ; un riche collier complète sa parure. Ce jour-là, l'Abbé WURTZ prêche sur les illusions de la vanité, l'Etre et le Paraître. Pauline se sent interpellée. Elle va voir l'Abbé Würtz qui l'invite à changer de vie. Pauline en rentrant chez elle, brûle livres romantiques et chansons passionnées. Elle décide de s'habiller comme les ouvrières en soierie des pentes de la Croix-Rousse. Et la voici vêtue d'une robe monacale de couleur violette, d'une étroite pèlerine, de la coiffe à godrons (bonnet blanc qui enserre la tête) et de gros socques à courroie de cuir. Son frère Paul l'incite à plus de modération : « Pauline, tu bois le bouillon trop chaud, vas-y avec plus de mesure ». Pauline, dans son journal intime, s'exprime ainsi : « Je pris le parti extrême, car il m'était si terrible de briser avec mes habitudes de luxe et de richesse que les premiers mois de ma conversion, je souffrais terriblement quand je me montrais (G.N. p. 16).

L'Abbé Würtz devient son directeur spirituel et l'ami de la famille. Il fera avec Pauline un séjour de quatre mois à Tassin de juin à septembre 1817 où il assurera sa formation et l'invitera à écrire l'histoire de sa vie.

Quelques mois plus tôt, le 25 Décembre 1816, Pauline en la chapelle de Fourvière fait vœu de chasteté et décide de consacrer sa vie au service des autres. Elle s'active alors à visiter les pauvres, à soigner les malades, à recueillir les enfants des rues. Elle vient en aide aux prostituées qui arpentent la rue Mercière. Elle en fait embaucher un certain nombre dans l'usine de Saint Vallier que dirige son beau-frère.

Puis, elle s'entoure de quelques ouvrières du quartier Saint Polycarpe qu'elle nomme « Les réparatrices ».

L'œuvre de la Propagation de la Foi

Pauline est en lien étroit avec son frère Philéas, devenu séminariste à Saint Sulpice à Paris et membre de la Congrégation des Messieurs (un groupement secret de piété et d'action en faveur des pauvres). Les Missions étrangères de la rue du Bac à Paris créées au XVIII^{ème} siècle ont besoin d'argent pour leurs missions en Chine. Tout naturellement Philéas demande à sa sœur d'agir. Pauline invite ses associées à verser chaque semaine une obole modeste mais régulière, appelée « le sou hebdomadaire » (5 centimes de l'époque soit 15 centimes d'euro aujourd'hui).

Aux 200 ouvrières de l'usine de Saint Vallier, elle fait la même proposition avec succès.

Nous rappelons qu'en 1622, la Congrégation de la Propagation de la Foi a été créée à Rome par Grégoire XV. Son but est de promouvoir l'action missionnaire exercée essentiellement par des prêtres et des religieux.

Pauline va se positionner différemment avec l'objectif de sensibiliser l'opinion à l'action missionnaire, chaque laïc devenant un acteur potentiel. Déjà se dessine son option pour l'universel : répondre aux besoins ici et là-bas.

A l'automne 1819, Mlle JARICOT lors d'une soirée familiale, réfléchit solitaire à la meilleure manière de créer des réseaux de solidarité qui puissent permettre non seulement d'apporter des aides matérielles mais aussi de réveiller les valeurs spirituelles. Elle pense soudain à un mode

d'organisation dont elle s'étonne que personne ne l'eut trouvée avant elle. « Il s'agit, écrit-elle, de créer des dizaines d'associées avec des chefs de dizaines, ces dernières se rassemblant en centaines puis en millièmes ». Cette action fait très vite des adeptes. Les offrandes affluent, elles sont reversées intégralement aux Missions étrangères à Paris.

Cependant, Pauline doit subir oppositions et réticences émanant du Vicaire de Saint Nizier, l'Abbé QUERBES (futur fondateur des Clercs de Saint-Viateur) et du Vicaire de Saint Bruno qui l'accusent de lancer des œuvres « non-autorisées ». Pauline fait des excuses, est prête à se soumettre mais le Curé de Saint Polycarpe, le Père GOURDIAT qui a le titre de Grand Vicaire prend sa défense et devient trésorier de l'association créée par Pauline ce qui met fin à la polémique.

Les Missions d'Amérique en la personne de Mgr DEBOURG, Evêque à La Nouvelle-Orléans, se mobilisent. Un émissaire est envoyé en France, Angelo INGLESII, qui, séduit par la méthode de Pauline, s'active pour qu'elle soit élargie et adoptée mais en se l'attribuant à lui-même.

Après quelques péripéties, une réunion est organisée à Lyon le 3 mai 1822 par neuf laïcs dont Benoît COSTE, Président de la Congrégation des Messieurs, Victor GIRODON, membre de la Congrégation, Didier PETIT de MEURVILLE, bienfaiteur des églises naissantes d'Amérique et deux ecclésiastiques dont Angelo INGLESII, « à l'hôtellerie de Provence, 19 place Bellecour ». Le but est d'officialiser l'Oeuvre de la Propagation de la Foi en lui donnant un caractère universel, selon le vœu de Mademoiselle JARICOT. Cette dernière n'est pas invitée, sa qualité de fondatrice n'est même pas reconnue. Pauline ne s'en formalise pas. Elle estime « qu'elle doit rester disponible aux urgences de la charité à mesure qu'elles se présentent. « Tant mieux, dit-elle, si l'œuvre a été prise en charge par des mains plus expertes que les miennes ».

Le Rosaire Vivant

En 1826, occasion lui est donnée de s'investir à nouveau « pour répondre à un besoin pressant de l'Eglise » selon ses termes.

Le Pape Léon XII lors de l'année jubilaire 1825 a dénoncé : « la poussée d'anticléricalisme liée à la diffusion des œuvres des philosophes du XVIIIème siècle ».

Pauline décide de s'attaquer à la racine du mal. Pour elle, le seul antidote à l'athéisme de la bourgeoisie libérale de la Restauration, c'est la vie de Prière. Mais cela ne suffit pas, estime-t-elle. Avec le sens pratique qui la caractérise elle pense « qu'il faut opposer à cette propagande antichrétienne, le contre-feu d'une diffusion d'ouvrages de piété et de vie de Saints ».

C'est dans cet état d'esprit que Pauline JARICOT crée l'œuvre du Rosaire Vivant à laquelle elle lie la diffusion de la Bonne Presse, selon le mode d'organisation utilisé pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.

Mais qu'est-ce que le Rosaire ?

Le mot « Rosaire » vient de l'usage de couronner de roses les statues de la Vierge. Ces roses étaient considérées comme des prières.

La dévotion du Rosaire existe depuis le XIIème siècle, c'est une forme de prière à la Vierge, popularisée par les Dominicains et officialisée par le Pape Pie V en 1573, suite à la victoire de LEPANTE sur la flotte turque en 1571, attribuée à la Vierge Marie. Le Rosaire consiste en la récitation de trois chapelets de cinq dizaines soit au total 15 dizaines que Pauline va confier à 15 associés (es).

Comme pour l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, Pauline JARICOT recrute les adhérents du Rosaire Vivant dans le milieu des ouvriers et ouvrières en soierie, ce qui fera dire à un témoin de l'insurrection de 1831 « Avez-vous entendu dire que l'association fondée par Pauline JARICOT,

d'une famille de soyeux, était un repaire de conspirateurs ? Dans le quartier du Griffon, la petite Marie des Terreaux adhérente du Rosaire vivant est recherchée par la Police » (Louis MURON, pp170-171).

Pauline raisonne de la manière suivante : « Cette belle dévotion était laissée aux dévotes de profession à condition qu'elles fussent vieilles ou n'eussent rien à faire. Ce qui était un préjugé très faux. Le plus difficile était de faire agréer le Rosaire à la masse ». Mademoiselle JARICOT souhaite faire approuver sa nouvelle association par Rome, ce à quoi elle parvient. Un bref du pape Grégoire XVI en 1831 la reconnaît officiellement.

Il convient de noter que nous sommes dans une période de renouveau de la piété mariale, marquée par des apparitions de la Vierge (à Catherine LABOURE¹, rue du Bac à Paris en 1830, aux enfants de la SALETTE en 1846, à LOURDES en 1858), et par la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854 par Pie IX. A LYON, le vœu du choléra en 1832 amorce le projet de construction de la Basilique de Fourvière. Les inondations en 1840 donnent lieu à des suppliques et à des neuvaines à la Vierge. Tout un contexte qui explique la rapidité avec laquelle le Rosaire Vivant fera des adeptes.

En 1862, à la mort de Pauline, on comptera 150 000 quinzaines soit 2 250 000 associés en France. Et la pratique du Rosaire Vivant s'étendra bien au-delà, en Italie, en Suisse, en Belgique, en Angleterre, jusqu'en Amérique, au Canada et aux Indes.

En 1832, Pauline JARICOT établit le siège social de son œuvre dans une maison² située dans une belle propriété arborée sur les pentes de la colline de Fourvière au 50 montée Saint Barthélémy (aujourd'hui 42). Elle achète cette maison grâce à un prêt de son frère Paul à valoir sur sa part d'héritage. Pauline la dédie à la Vierge sous le vocable de Maison de Lorette, elle y installe une chapelle. Elle rassemble autour d'elle une communauté de jeunes filles pieuses qu'elle nomme : « Les filles de Marie ». Elle établit l'usage de la part du pauvre : « La Vierge a sa place marquée au réfectoire. On la sert toujours la première. On lui offre des fleurs, des fruits et la dîme des aumônes recueillies. Chaque jour on visite trois maisons de pauvres entre lesquelles on répartit les portions et redevances dues à Notre Dame ».

De 1835 à 1845, Pauline JARICOT est « une célébrité glorieuse avec laquelle il est honorable de traiter » (G.N. p.149). Elle a hérité de son père décédé en novembre 1834 d'une confortable fortune. Elle est considérée. Elle reçoit beaucoup de visiteurs. On lui demande conseil. On murmure même sur son passage « C'est une Sainte ». De la Maison de Lorette seront expédiés dans toute la France de nombreux objets de piété, images, chapelets, crucifix, médailles et toute la bonne presse chrétienne et religieuse. Elle envoie à tous ses adhérents des circulaires mensuelles qui sont appréciées pour leur profondeur spirituelle.

Mademoiselle JARICOT a le souci de l'unité des chrétiens. Chaque samedi, elle organise une prière pour le rapprochement des églises, traçant ainsi une voie à l'Oecuménisme, comme un prélude à la « Semaine de prière pour l'unité » qu'initiera l'abbé Couturier en 1935.

Pauline fait plusieurs voyages à Rome. En 1835, malade et de passage à MUGNANO, elle attribue sa guérison à Sainte Philomène à laquelle elle fera élever une chapelle dans sa propriété en 1839 par Antoine CHENAVARD.

C'est lors de ce voyage à Rome que son homme d'affaires Monsieur PISON la rejoint et la presse d'acheter la maison des Visitandines située au bas de la montée Saint Barthélémy, avant que ces dernières ne soient expropriées, ce que Pauline fait aussitôt afin de leur éviter vente aux enchères et

¹ Origine de la médaille miraculeuse

² La Maison Frèrejean dite de La Breda

scandale (D.L. p.91). Pauline vendra cet immeuble aux Frères des Ecoles Chrétiennes, après le transfert des Visitandines dans leur maison de la Croix-Rousse.

Dans le début des années 30, Mademoiselle JARICOT avait fondé un hospice pour les femmes pauvres et âgées, situé à l'angle de l'escalier des Châteaux et de la montée Saint Barthélémy. En 1836, afin de ne pas concurrencer un institut similaire récemment fondé aux Chartreux, dans lequel elle fait admettre ses pensionnaires avec mobilier et réserves pécuniaires, elle ferme son hospice.

En 1839, elle sera reçue triomphalement par le Pape Grégoire XVI.

Mais Pauline JARICOT a vécu très difficilement voire douloureusement l'explosion révolutionnaire à Lyon de 1830, puis les insurrections des canuts de 1831 et 1834, au cours desquelles elle va s'immerger dans la détresse ouvrière. Interpellée par la question sociale, elle concrétisera dès 1845 son engagement auprès du monde ouvrier en se lançant dans une initiative innovante : ce sera l'affaire de RUSTREL.

D'autres acteurs chrétiens interviendront pour soulager la misère des milieux populaires et participer à leur manière à l'avènement d'une société plus juste et plus humaine. Parmi eux, Frédéric OZANAM, un universitaire d'origine lyonnaise qui crée en 1833 Les Conférences Saint Vincent de Paul regroupant des laïcs recrutés dans le milieu bourgeois pour apporter une aide de proximité aux plus démunis et puis Antoine CHEVRIER, un prêtre qui fonde en 1850 la société du Prado, une société de prêtres pauvres au service des populations ouvrières dans le quartier de la Guillotière, à Lyon.

En 1848, en pleine Révolution, LACORDAIRE et OZANAM dans leur éphémère journal « L'Ere nouvelle » parlent d'économie chrétienne et même de socialisme chrétien, idée qui sera reprise et clarifiée plus tard en 1891 par Léon XIII, dans son Encyclique Rerum Novarum, texte fondateur pour le christianisme social.

En 1835, Pauline n'est pas sans ignorer qu'à 200 mètres de chez elle, sur les quais de la Saône, Pierre PROUDHON a élu domicile. Dans des écrits enflammés, ce théoricien dont la pensée va marquer le mouvement ouvrier français, appelle à remplacer la notion de religion par celle de justice.

Des philosophes et économistes tels Charles FOURIER et SAINT-SIMON (Claude Henri de Rouvroy, Comte de) qui préconisent un socialisme planificateur et solidaire, exerceront une influence certaine sur la pensée politique des mutuellistes et des ferrandiers, chefs d'atelier et compagnons du milieu de la soierie.

III – La question sociale et l'engagement de Pauline JARICOT auprès du monde ouvrier

Pour comprendre l'évolution et la prise de conscience de Pauline face à la question sociale, il convient d'évoquer les événements qui se sont déroulés à Lyon de 1830 à 1834.

Jean BARBIER, dans son ouvrage sur Pauline JARICOT raconte :

Du 31 juillet au 2 août 1830, Lyon connaît l'explosion révolutionnaire en lien avec les événements de Paris. Cette explosion est la conséquence des mesures impopulaires prises par Charles X : suppression de la liberté de la Presse et du droit de vote réservé uniquement aux propriétaires terriens.

Les ouvriers lors de ces événements se mobilisent aux côtés des fabricants. « La Libre Pensée et la Franc Maçonnerie dirigent le Mouvement. Le café Minerve, rue Puits Gaillot, est le quartier général des insurgés. La foule grondante coupe le quai de Retz par une barricade de voitures retournées et se dirige sur la place des Terreaux qui est dépavée, sans qu'il y ait effusion de sang ».

Pendant ce temps, Pauline qui occupe la Maison de Nazareth acquise par son frère Philéas (emplacement actuel de l'abside et de la sacristie de la Basilique de Fourvière) se réfugie dans la

chapelle de Fourvière. Elle demeure pendant trois jours en prières, s'offrant comme « victime pour la France ».

Les autorités royales de l'Hôtel de Ville capitulent rapidement, on nomme un maire provisoire. Le calme renaît à Lyon, tandis qu'à Paris le roi Louis Philippe d'Orléans prend le Pouvoir.

Un an après, le 20 novembre 1831, ce sera l'insurrection des Canuts.

Les Canuts dont le nom s'origine dans l'expression « canne nue » des Maîtres tisseurs amenés à se déposséder des emblèmes décoratifs de leurs cannes symboles de leur corporation, appartiennent au milieu lyonnais de l'industrie de la soierie, composé de chefs d'atelier, de compagnons et d'apprentis et qui forment avec les négociants, la Fabrique lyonnaise de type corporatif née sous l'Ancien Régime. Au début du 19^{ème} siècle, ils occupent la colline de la Croix Rousse lorsqu'il faut construire une ville de toutes pièces pour abriter les nouveaux métiers à tisser automatisés et de près de 4 mètres de haut, inventés par **Joseph JACQUARD** en 1801 dont le brevet d'invention a été acheté par le ville de LYON.

Ce milieu professionnel se caractérise par un niveau d'instruction élevé, une capacité d'analyse de ses conditions de vie et de travail et une participation active aux grands débats de la Société.

La révolte des Canuts fera apparaître 4 nouveaux concepts :1-une volonté de vivre dignement par le travail selon la devise attribuée à un ouvrier tailleur républicain Claude ROMAND, « Vivre en travaillant ou mourir en combattant »,2-un souci d'organisation, pas de bandes désorganisées mais une grande discipline, 3-un désir de protéger l'outil de travail et l'industrie de la soie : les canuts créent un service d'ordre pour éviter les pillages lors des manifestations et des émeutes, 4- enfin une solidarité « prolétarienne » selon leur expression dont leur Journal « **l'Echo de la Fabrique** » rendra compte d'octobre 1831 à avril 1834.

La révolte des canuts ce sont les premières grèves en France, quoiqu'elles aient été précédées par la grève des typographes lyonnais en 1539. C'est la naissance d'une classe ouvrière regroupant l'ensemble des métiers comme le souligne le commissaire PRAT la veille de l'insurrection de 1834, lors des funérailles d'un chef d'atelier qui rassemblent 10.000 personnes « Maintenant il n'y a qu'une seule classe, la classe ouvrière, qu'ils soient maçons, tisseurs, ferrandiniens, peluchiers, tailleurs de pierre...Ils ne forment qu'un seul bloc » (L. MURON page235). La révolte des canuts est à l'origine d'un vaste Mouvement qui n'aura de cesse d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, pour la défense des droits des travailleurs, pour une authentique justice sociale.

Pauline JARICOT prend fait et cause pour les ouvriers et ouvrières en soierie, ce qui la met en rupture avec son Milieu. Elle approuve leur lutte, elle partage leurs convictions. Elle dénonce la misère dans laquelle ils sont maintenus face, dit-elle, à la « cupidité » des fabricants préoccupés essentiellement des prix du Marché. Comme le souligne Louis MURON dans son ouvrage « Le chant des canuts » (page 159) « Le fabricant mange quand il a faim, le canut quand il a pain ».

A l'encontre de Casimir PERIER, président du Conseil des ministres qui lors de la 1^{ère} insurrection des canuts, déclare à la Chambre des députés, « il faut que les ouvriers sachent qu'il n'y a pour eux que la patience et la résignation » Mademoiselle JARICOT réplique « S'il est parfois nécessaire de réprimer les émeutes et de rétablir l'ordre, il est encore plus nécessaire et plus urgent de supprimer les causes du désordre en donnant à ceux qui souffrent les 2 choses dont les hommes ne peuvent se passer : du pain et une espérance, la sécurité et la lumière, ce qui assure la vie matérielle et ce qui la transfigure. »(D. LATHOUD, page 12)

Au début du 19^{ème} siècle, à Lyon, **le tissage de la soie** fait vivre la moitié de la population.

Les ateliers sont établis sur les pentes et le plateau de la Croix Rousse, dans les quartiers St Georges, St Nizier et des Brotteaux, à la Guillotière et à Vaise.

400 fabricants passent commande à 8.000 maîtres tisseurs propriétaires de leur métier surnommé « le bistanclaque » en raison de son bruit répétitif. Chez ces derniers vivent et travaillent 15.000 compagnons moyennant 18 sous par jour pour 15 à 18 heures de travail. Les femmes des tisseurs, les apprentis et éventuellement les enfants, complètent le personnel.

Le maître tisseur est payé « à la pièce » par le fabricant lequel prétextant la loi de l'offre et de la demande et les fluctuations du Marché, maintient un tarif minimum, régulièrement à la baisse.

L'insurrection de 1831

L'insurrection de 1831 s'origine autour de **la question du tarif** qui, fixé sous l'Empire, n'a jamais été appliqué.

Les Canuts sollicitent le Préfet Louis BOUVIER DUMOLART pour obtenir la réunion d'une commission paritaire afin qu'elle fixe un « tarif référentiel ». Le 25 octobre 1831, délégués des fabricants et des ouvriers donnent leur accord pour « **le tarif au minimum des prix de la façon des étoffes de soie** ».

Malgré l'engagement de leurs 24 délégués, les fabricants refusent d'appliquer le Tarif considérant les concessions accordées comme des marques de faiblesse.

Les ouvriers menacent de faire grève. La situation se durcit, les relations deviennent conflictuelles.

Le 21 novembre, les canuts cessent le travail, se rassemblent, munis de pelles, de pioches, de bâtons et de quelques fusils, pour repousser les assauts de la Garde nationale et du général ROGUET qui commande la 7^{ème} division militaire. Des coups de feu sont tirés, 3 ouvriers sont tués, plusieurs sont blessés. Les canuts alertent la population en criant « aux armes, on assassine nos frères ».

Ils descendent dans la presqu'île. Ils sont rejoints par les tisseurs des Brotteaux et de la Guillotière. Les masses crient dans la rue « Au Rhône les fabricants ». Des barricades sont dressées. Des drapeaux noirs sont hissés en haut des édifices publics portant cette devise « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ».

Le 22 novembre, un combat sanglant a lieu au Pont MORAND. Les ouvriers de tous les quartiers se joignent aux Canuts.

Pauline JARICOT est aux cotés des médecins, elle relève les blessés, apporte son aide dans les premiers soins. A Mariette une ouvrière qui lui demande « comment elle fait pour rester en permanence et sans faillir auprès des blessés », elle répond « Je prie la Vierge pour qu'elle me donne la force et je la supplie d'alléger les souffrances de ces hommes qui se sont battus pour une juste cause ». (Louis MURON, page 125)

Mademoiselle JARICOT à la réputation de distribuer à qui veut des médailles représentant la Vierge de Fourvière ce qu'elle ne manquera pas de faire pendant toute l'insurrection.

Muguet, un ouvrier en soie confiera à Henri journaliste à l'Echo de la Fabrique : « Connais-tu une petite bonne femme qui s'appelle Pauline Jaricot ? Moi, je la connais un peu, c'est une sainte. Elle prie et fait prier pour nous. En novembre, elle était auprès des blessés et des agonisants jour et nuit. Elle a du mérite parce qu'en plus elle n'est pas de notre condition. Elle est d'une famille de bourgeois ». (L.M. page 254)

Le 23 novembre, alors que le général ROGUET « mû par un sentiment d'humanité, consent à la retraite de la garnison, rassemble ses hommes place des terreaux et donne l'ordre de repli, les ouvriers retranchés dans les immeubles du quai d'Herbouville et du quai de Retz, (actuellement quai Jean Moulin prolongé en amont par le quai A. Lassagne), pensent que la troupe va donner l'assaut. Ils attaquent. Tout au long de la rive droite du Rhône ce n'est qu'un cri « aux armes, aux armes ». La bataille est d'une extrême violence. (L.M. pp121-122).

Au terme de ces trois journées d'insurrection qui feront 600 victimes (100 morts et 263 blessés coté militaire / 69 morts et 140 blessés coté civil), les tisseurs sont maîtres de la Croix Rousse et de LYON. Ils occupent l'Hôtel de ville. Mais ils ne souhaitent pas que leur Mouvement soit récupéré à

des fins politiques. Ils estiment qu'ils ont obtenu satisfaction quant à leurs revendications. Ils pensent que le Tarif sera désormais respecté et appliqué par les fabricants. Après des négociations avec le Préfet, ce dernier retrouve la totalité de ses pouvoirs et les Canuts décident de reprendre le travail.

Entre-temps, Pauline JARICOT a pris une initiative surprenante. Apprenant que le général ROGUET « désireux de se venger des 90.000 ouvriers qui l'ont refoulé, promet de revenir », elle craint de nouveaux troubles. (D. LATHOUD page 72). Elle utilise alors les moyens dont elle dispose. Elle envoie pendant la nuit qui suit les événements, une de ses amies au faubourg de la Guillotière et la charge de jeter près des portes par laquelle les soldats devraient entrer et sur leur passage une infinie multitude de médailles de la Vierge. Audace qui va s'avérer efficace puisque commente Jean BARBIER « la fureur s'apaise et l'occupation de la ville se fera sans effusion de sang ».

En effet, le 3 Décembre, les troupes du Maréchal SOULT, ministre de la guerre, envoyé par le Duc d'Orléans, fils du roi Louis Philippe, entreront dans la ville pour y assurer l'ordre, mais sans violence et dans un contexte pacifié.

L'insurrection de 1834

En avril 1834, la situation s'est améliorée, les chefs d'atelier et les compagnons influencés par les partisans de la République et le socialisme dit utopique se sont politisés. Les canuts forment avec les ouvriers du livre la corporation la plus instruite de la ville. (M. GARDEN, « Lyon et les lyonnais au XVIII^e siècle » p.241).

Ils ont créés des Sociétés de secours mutuels, faute de véritables organisations professionnelles : les Mutuellistes pour les chefs d'atelier rassemblés dans la Société du devoir mutuel fondée par Pierre CHARNIER en 1828 et les Ferrandiniers pour les compagnons, Société créée en 1832.

Les fabricants prétextant la fermeture de certains débouchés ont baissé les prix de façon. Il en résulte un conflit, des grèves dont les meneurs sont arrêtés et traduits en justice. Leur procès commence le 5 avril devant le tribunal correctionnel place St Jean, alors qu'une loi destinée à interdire les associations est discutée à la Chambre des pairs.

Le 9 avril se termine le procès et des sanctions sont prises à l'encontre des grévistes.

Aussitôt des milliers d'artisans et ouvriers se soulèvent. Ils occupent l'ensemble des quartiers de la ville de LYON, des quartiers de la Croix Rousse, de la Guillotière et Vaise (qui seront rattachés à LYON en 1852). La colline de Fourvière est également occupée.

Les insurgés dressent des barricades, ils organisent de véritables camps retranchés. Le drapeau noir flotte sur Fourvière, St Nizier et l'Antiquaille.

Un groupe d'insurgés se retranchent sur les hauteurs de Fourvière après avoir récupéré de vieux canons, trouvés dans le Fort St Irénée.

Des soldats se sont regroupés place Bellecour, usant de leur artillerie. Pendant 3 jours, une canonnade serrée opposera les adversaires.

La Maison de Lorette est prise entre les deux feux. Des femmes affolées viennent cependant s'y réfugier. Pauline envoie sa nièce fixer sur le socle de la statue de la Vierge qui domine la tour de sa maison une banderole voyante portant ces mots « Gardez-nous, gardez Lyon ».

Un boulet vient frapper les volets, traverse la chapelle occasionnant des dégâts conséquents.

Pauline, malade, alitée, se réfugie avec ses compagnes et quelques personnes du voisinage, dans un abri souterrain, creusé sous la colline de Fourvière dans le parc. Le petit groupe terrifié va rester là pendant plusieurs jours priant et suppliant sans relâche.

Après un grand bruit du côté de Fourvière, un détachement de 300 dragons traverse le cimetière de Loyasse, surprend par derrière les insurgés cachés dans le clos de Lorette. Ces derniers dévalent

précipitamment la colline. (Jean BARBIER, pp 71-72). On hisse le drapeau royal sur l'observatoire de Fourvière. (Cet observatoire astronomique a existé de 1831 à 1858).

L'armée dirigée par le ministre de l'Intérieur Adolphe THIERS a occupée la ville et les ponts. Elle tire sur la foule désarmée. S'ensuivent fusillades et massacres qui feront de nombreuses victimes, 635 au total (coté militaire 131 morts et 192 blessés / coté civil 190 morts et 122 blessés).

Le 15 avril marque la fin de cette semaine sanglante. 10.000 insurgés sont faits prisonniers. Ils seront jugés en 1835 à PARIS. Seront prononcées le 13 août des peines de prison allant de 1 an à 20 ans et des peines de déportation en ALGERIE (L. MURON pp320-322).

La deuxième grande insurrection des canuts est matée dans le sang.

Pauline se livre des lors à de profondes réflexions. Elle écrit : « A mesure que l'industrie s'exerce à remplacer les bras de l'homme par des machines, l'ouvrier vertueux qui savait et pouvait faire des économies pour l'avenir ne connaît que la gêne ».

Mlle JARICOT qui a recruté ses premières associées dans le milieu des ouvrières en soierie constate qu'elles travaillent l'été dès trois heures du matin et jusqu'à la tombée de la nuit, l'hiver des cinq heures du matin et jusqu'à vingt-trois heures, soit dix-sept heures par jour. Elle est sensible aux conditions de vie des Canuts de la Croix-Rousse et du quartier Saint Georges, qu'elle visite, soutient, auxquels elle apporte aide matérielle et financière, « des compagnons commente t'elle, logés, nourris par le chef d'atelier qui les emploie, mais entassés avec leur famille dans d'étroits logements, certains d'entre eux ne gagnant pas 20 sous pour seize heures de travail ». Elle poursuit sa méditation : « Il faut s'attacher, dit-elle, à améliorer la condition de la classe ouvrière, il faut rendre à l'ouvrier sa dignité d'homme, en l'arrachant à l'esclavage d'un travail sans relâche, sa dignité de père en lui faisant retrouver les charmes de la famille, sa dignité de chrétien en lui procurant les espérances de la religion ».

Et elle conclue : « Que de tristes secrets déposés dans mon cœur en ont fomentés les tourments ».

Un avocat lyonnais, Jules FAVRE (J. Favre fera partie des avocats qui plaideront la cause des canuts lors du procès à PARIS en 1835) écrit en 1833 : « La corruption est fille de la misère. L'ouvrier lutte contre elle avec désespoir et son étreinte l'enlace, le pousse malgré lui au déshonneur. L'ouvrière qui veut être sage doit manger du pain, boire de l'eau, se vêtir de bure, et consentir souvent à manquer d'ouvrage. Si je n'avais pas été témoin de ces honteuses stipulations (de la Prostitution), de ces concessions arrachées à la pudeur par la faim, je n'y croirais pas » (Les révoltes des canuts p. 14-15).

Pauline JARICOT imagine, 40 ans avant Léon HARMEL (un industriel, pionnier de l'action sociale catholique en France), une usine où serait respectée la loi divine et naturelle du repos dominical, où les heures de travail n'excéderaient pas les forces de l'homme, où le salaire du père serait suffisant pour assurer la subsistance de la famille, où il y aurait des écoles pour les enfants, où les soins des malades et le repos des vieillards seraient assurés.

Pauline avec la Foi qui l'anime, souhaite mettre en œuvre un réseau de solidarité, en donnant à un premier groupe d'ouvriers les moyens de se régénérer pour leur permettre de délivrer leurs frères et l'ensemble du monde ouvrier » : une vue extrêmement prophétique !!

Les intuitions de Pauline vont faire leur chemin et aboutir à une prise de conscience collective qui se concrétisera dans le contexte social par la création des syndicats en 1884 (C'est la loi Waldeck ROUSSEAU) et dans le contexte ecclésial par la fondation de l'Action Catholique en 1886 avec Albert de MUN.

En 1844, Pauline JARICOT est prête à s'engager personnellement dans la question sociale. Dans une lettre au Cardinal LAMBRUSCHINI, secrétaire particulier de Grégoire XVI, elle dénonce :

« La cupidité des négociants qui se croient assez forts pour n'avoir rien à craindre du mécontentement de leurs ouvriers et elle conclut : « Les maux qui dévorent la société m'apparaissent comme à découvert. Quelque chose me presse de chercher les moyens d'y remédier.

Elle contacte le Curé d'Ars¹, son conseiller et ami (qui l'a déjà maintes fois sollicitée pour ses pauvres) et lui expose son projet d'une « Œuvre des prêts gratuits », « une banque du ciel », selon ses termes, en vertu de laquelle quinze familles riches investiraient de l'argent placé à 5 % pour venir en aide à des oeuvres en faveur des ouvriers.

Enfin, une proposition de reprendre à son compte une usine en faillite et de créer le complexe industriel idéal dont elle rêve, lui est offerte par deux hommes d'affaires en apparence vertueux et honnêtes, en réalité, en quête d'argent et sans scrupules. Il s'agit de l'usine de Hauts Fourneaux de RUSTREL, près d'APT dans le Vaucluse. Pauline est séduite : « Il fallait moins que cela pour me faire battre le cœur. Ce fut pour moi comme le regard d'Eve sur la pomme fatale », écrira t'elle plus tard.

L'usine des Hauts Fourneaux de RUSTREL

Il convient de présenter ici la genèse et le déroulé de ce qu'on peut nommer « L'affaire de RUSTREL ».

Pauline connaît depuis plusieurs années, le banquier Jean-Pierre ALLIoud, homme respectable, membre de l'Oeuvre pour la Propagation de la Foi, adhérent au Rosaire Vivant, donateur généreux. Lorsqu'il est ruiné en 1841, elle lui offre l'hospitalité avec sa famille dans son clos de Lorette. Elle lui trouve travail et logement et lui assure le « couvert » pendant trois ans. « J'étais tellement convaincue, écrit-elle, que le chagrin d'avoir des dettes et d'occasionner des pertes aux autres, devait être au-dessus de toutes les douleurs » (D.L. p.124).

Début 1845, ce dernier lui demande d'intervenir en faveur d'un de ses amis Gustave PERRE qui, dit-il, est très riche mais qui suite à de mauvaises affaires vient de faire de la prison. Monsieur ALLIoud explique : « Il a été victime d'odieuses machinations dont il faut le libérer ».

Pauline accepte de tendre la main à Monsieur PERRE, compte-tenu de l'estime qu'elle a pour Monsieur ALLIoud dans les vertus duquel elle a une confiance absolue », selon ses propres termes. Et puis, écrit-elle, « Qui donc aurait accueilli PERRE au sortir de sa prison, si je ne lui avais ouvert ma porte avec empressement comme à un frère malheureux que je croyais victime de sa trop grande générosité ».

Gustave PERRE dès le 15 août 1845 loue la Maison de Nazareth, propriété de Pauline PERRIN, la nièce de Pauline JARICOT.

Il fait preuve d'une grande piété, il exploite la dévotion mariale, il passe maître dans la « mômérie religieuse » commente David LATHOUD (p. 135). Chaque jour, il attend Pauline, qui fatiguée et poussive, gravit la pente de son clos, aidée par une ânesse, pour accéder à la chapelle de Notre-Dame de Fourvière. Pendant qu'elle reprend son souffle dans la pièce qu'elle s'est réservée au rez-de-chaussée de la Maison de Nazareth, il s'empresse auprès d'elle, l'accable de politesses, feint de partager ses convictions.

Il lui fait miroiter « les opérations mirifiques qu'elle pourrait réaliser avec lui si elle consentait à acheter aux enchères publiques un établissement de Hauts fourneaux situé près d'une chapelle dédiée à Notre Dame des Anges, muni de tous les approvisionnements de minerais de fer combustibles et de fondants propres à produire une fonte de première qualité ».

Pauline estime qu'elle a trouvé dans ce projet d'exploitation d'une usine un moyen inattendu et providentiel d'investir le capital que devrait procurer l'œuvre des prêts gratuits. Ainsi, pourra t-elle

¹ Saint Curé d'Ars (1786-1859). Jean-Marie Baptiste VIANNEY, né à Dardilly, canonisé en 1925 par Pie XI, proclamé en 1929, patron de tous les curés de l'univers.

concrétiser, pense t'elle, « ses buts les plus nobles et les plus utiles dans le domaine social ». Toutes choses qui se seraient réalisées, déplorera t'elle plus tard, si ceux qui se disaient aptes et disposés eussent été fidèles. Prudente, cependant, Pauline demande des renseignements sur Gustave PERRE à un religieux, le Père RICARD, supérieur de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, près d'APT, qui est censé le bien connaître. Le Père RICARD lui répond en faisant l'éloge de ce dernier et en encourageant Pauline à lui fournir des fonds (D.L. p. 127).

Au départ, elle fait confiance. C'est en présence du Père RICARD que Gustave PERRE fait signer à Pauline le 8 septembre 1845, une convention sous seing privé en vertu de laquelle elle s'engage à acquérir les Hauts Fourneaux de RUSTREL¹. Pour ce faire, elle remet à celui-ci le capital qu'il lui a demandé soit 700 000 francs, selon David LATHOUD. La vente de l'usine ayant été estimée à 352 000 francs, Pauline ne saura jamais où sera passée la différence.

Pauline devient l'actionnaire principale d'une entreprise dont la direction est assurée par Messieurs PERRE et ALLIUD. L'entreprise fonctionne normalement pendant huit mois. Elle emploie une centaine de salariés qui logent sur place avec leur famille. Pauline fait restaurer la chapelle Notre-Dame des Anges où chaque dimanche les ouvriers se rendent à la messe. Autour des deux Hauts Fourneaux se répartissent les ateliers de fonderie, de tôlerie, les laminoirs, l'entrepôt de fonte et de charbon. Sur place, les gisements de minerai de fer de Notre-Dame des Anges sont exploités.

Les souscriptions des petits épargnants affluent, confiants dans la renommée de Pauline.

Mademoiselle JARICOT, réalise rapidement, que ses collaborateurs se sont engagés dans des opérations frauduleuses au cours desquelles elle va perdre son Avoir. Elle est contrainte de se défendre dans des procédures coûteuses.

Les deux compères seront condamnés en novembre 1847 et l'actif social sera dévolu à Mademoiselle JARICOT.

Mais entre temps, en novembre 1846, Pauline signe un engagement à rembourser tous les actionnaires estimant « que la loyauté et l'honneur lui dictent le devoir de relever de cette ruine, tous ceux qui ont souscrits à cause de son nom ». L'avocat Paul DUQUAIRE fait remarquer que Mademoiselle JARICOT n'était pas tenue juridiquement à cet engagement parce qu'elle n'était pas moralement responsable.

Pauline tente de redresser l'entreprise. Elle fait appel à de nouveaux collaborateurs. Ceux-ci ne seront pas à la hauteur de leur tâche et de leur promesse et elle devra s'en défaire. Elle sollicite des aides financières auprès de particuliers fortunés et partageant ses convictions, qui n'aboutiront pas.

En septembre 1849, cependant, à l'initiative du Cardinal VILLECOURT, qui voit dans l'œuvre des ouvriers « l'œuvre de Dieu, une œuvre d'intérêt général », des quêtes sont organisées dans plusieurs diocèses de France avec le soutien du Pape. Une Commission adjuvatrice composée de trois ecclésiastiques désignés par le Nonce est constituée pour contrôler la bonne destination de l'argent récolté.

En 1850, un rapport très favorable sur la bonne gestion de l'entreprise (Mademoiselle JARICOT s'étant entourée de personnes de confiance dont le frère de Marie DUBOUIS) est remis à la Commission. Mais les poursuites judiciaires coûteuses dans lesquelles Pauline a dû s'engager pour faire valoir ses droits et son honnêteté contre ceux dit-elle « qui avaient abusé de sa Foi » et le montant élevé des traites restant à honorer, ont raison de sa persévérance.

Le 12 mai 1852, l'usine des Hauts Fourneaux de RUSTREL doit être vendue sur folle enchère pour 120 000 francs. Pauline écrit à cette époque : « Il n'est qu'un bien temporel auquel j'aspire c'est de payer mes dettes et de remplir mes engagements. Pour arriver à ce but, je ne veux reculer devant aucun sacrifice. Ma dette, d'après les engagements que j'ai pris, monte à 400 000 francs ». L'usine de Rustrel fermera définitivement ses portes en 1865. Elle a été détruite lors de la guerre de 1870.

¹ Une usine construite en 1840 par un certain F. GAUFRIDY Fils, et mise en faillite après une exploitation de cinq années

Pauline commence alors la période la plus douloureuse de sa vie. Elle est ruinée, n'a plus aucune ressource. Elle est dans l'obligation de s'inscrire le 26 février 1853 au Bureau de Bienfaisance de son quartier où elle obtient un certificat d'indigence.

Avec ses compagnes les plus proches, elle parcourt la France entière, sollicite les personnalités haut placées, fait appel aux autorités religieuses pour obtenir des aides financières lui permettant de rembourser ses créanciers.

Elle ira même à Rome en 1856 voir le Pape Pie IX qui la soutient dans ses démarches. Mais le Conseil Central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi basé à Lyon, sollicité par le Cardinal de BONALD sur demande du Pape, refuse de l'aider argumentant : « Pauline JARICOT n'est pas la fondatrice de l'Œuvre de la Propagation de la Foi »

Après les événements regrettables de l'affaire de RUSTREL, Pauline a l'idée de créer à travers sa propriété un chemin à péage partant de la montée saint Barthélémy et aboutissant à la terrasse de Fourvière. Elle calcule que ce péage fixé à un sou (5 centimes) par personne pourrait lui rapporter de 13 000 à 15 000 francs par an, « une manne précieuse qui permettrait, écrit-elle, de quoi payer mes dettes à la longue ». Elle effectue les démarches nécessaires, obtient l'autorisation du préfet le 15 juillet 1852, et l'approbation des plans par l'architecte de la ville. Les travaux commencent. Pauline parvient à faire ériger ce chemin qui gravit la colline en serpentant et aboutit par un escalier, de plein pied sur la terrasse de Fourvière. L'inauguration a lieu le 8 décembre 1852 en la fête de l'Immaculée Conception. (En cet évènement s'origine la Fête des Lumières). Le public afflue, chacun applaudit à ce confortable aménagement qui facilite l'accès au sanctuaire. La recette est importante (180 francs le dimanche).

Dès le printemps 1853, Mlle ROCCOFORT, propriétaire du clos voisin, fait percer un chemin parallèle qu'elle doit interrompre par manque de débouché sur la terrasse de Fourvière.

Le 31 octobre 1856, le chemin ébauché par Mlle ROCCOFORT aboutit sur la terrasse du sanctuaire, suite à des travaux entrepris pendant la nuit, alors que Pauline est absente, en voyage à Rome. Ces travaux consistent dans la démolition du mur de la propriété JARICOT, la pose d'un pont, forçant ainsi le passage, acte considéré comme viol d'une propriété avec effraction.

Pauline JARICOT porte plainte. Les jugements des tribunaux lui donneront raison, mais ne seront pas appliqués, ce qui permettra au chemin parallèle de fonctionner selon le même principe, privant ainsi Mlle JARICOT d'une partie des recettes qu'elle escomptait.

Pauline se heurte aussi à l'incompréhension de la Commission de FOURVIÈRE créée en 1853, qui souhaite acheter son clos pour réaliser les Jardins du Rosaire. Il y a débat, conflit sur le prix demandé par Pauline auquel ces Messieurs de la Commission ne veulent souscrire, la somme offerte étant de moitié moindre.

La lutte est sans issue. Pauline, épuisée, confie dans son journal : « Les croix les plus douloureuses et qui étonnent notre faiblesse ce sont celles qu'avec de bonnes intentions nous taillent les amis de Dieu ».

Pauline est malade, elle souffre terriblement de la solitude dans laquelle elle se trouve et du rejet dont elle est l'objet. Elle garde cependant quelques amis, le Comte et la Comtesse de BREMONT D'ARS, les Cardinaux VILLECOURT et LAMBRUSCHINI, le Curé d'ARS. Des bruits courent : « Si Mlle JARICOT s'est ruinée, c'est que soit par orgueil, soit par cupidité, elle s'est mêlée d'industrie ». David LATHOUD dans son ouvrage sur Pauline JARICOT en 1937 constate : « Entre Rhône et Saône une famille est perdue d'honneur lorsqu'on murmure à son sujet que ce sont « des gens qui doivent, contracter des dettes, quel péché impardonnable pour des négociants probes ». Pourtant, fait-il remarquer : « Les documents attestent que Pauline JARICOT n'a pas fait faillite, que les tribunaux de commerce lui ont rendu justice, qu'elle fut nommée liquidatrice de la société dont elle demandait la dissolution, elle a établi l'organisation conformément aux règles légales et aux usages commerciaux. Elle s'est trompée dans le choix de son mandataire suite aux

recommandations instantes de ceux en qui Pauline JARICOT pouvait avoir le plus confiance. Elle n'a été qu'une victime ».

Pauline en termes poignants, s'adresse à Dieu : « Je ne sens ni ne vois rien sinon la souffrance et l'angoisse. M'entendez-vous Mon Dieu du fond de ce puit où le silence d'une espèce d'ensevelissement m'environne. Je suis en pèlerinage sur cette terre comme si j'étais abandonnée de vous, abandonnée dans un désert sous un ciel brûlant, sans ombrage et sans eau où vous allez me laisser mourir. Mais rien ne peut ébranler ma confiance en vous.

Dans une prière à Saint Joseph, datée du 19 mars 1855, Pauline exprime les sentiments de « vrai et entier Pardon » qui l'anime vis à vis de tous ceux qui, dit-elle, l'ont offensée, affligée, tourmentée. « Que si mes maux, poursuit-elle, sont de quelque mérite, ils soient les premiers à en recueillir les fruits pour leur salut et même pour leur bonheur temporel »

Pauline JARICOT meurt au petit matin du 9 janvier 1862. Ses funérailles sont celles d'une pauvre. Sa famille et ses proches, quelques amis pauvres ou riches, et les prolétaires de la soierie, canuts et canuses lui font cortège jusqu'au cimetière de Loyasse où elle est enterrée dans le caveau familial.

Les dettes de Pauline sont épongées par la vente de sa propriété. Pendant dix-sept ans, elle est oubliée.

En 1879, Julia MAURIN publie un livre : « Souvenirs d'une amie » avec en sur-titre « La fondatrice de la Propagation de la Foi et du Rosaire Vivant » dans lequel elle rend un hommage appuyé à Pauline JARICOT.

A la lecture de cet ouvrage, le Pape LEON XIII découvre Pauline Marie JARICOT « pieuse Vierge dont la mémoire est, à plus d'un titre, en bénédiction dans l'Eglise ».

Dans son Bref du 13 Juin 1881, donné à ROME, en l'église Saint Pierre, le Pape LEON XIII réhabilite Pauline en ces termes : « C'est elle qui organisa, après en avoir conçu le plan, la belle Oeuvre dite de la Propagation de la Foi, immense collecte formée de l'obole hebdomadaire des fidèles.

C'est à elle qu'est due l'heureuse pensée de distribuer entre quinze personnes, les quinze dizaines du Rosaire. Ainsi, elle propagea merveilleusement et rendit incessante l'invocation à la Mère de Dieu.

On devait encore à cette pieuse Vierge, les commencements de l'Oeuvre qui a pour but la régénération des ouvriers (...) à laquelle Pauline Jaricot avait consacré les amples ressources de son patrimoine ».

En 1889, le cœur embaumé de Pauline, conservé par Marie DUBOUIS dans son logement 30 rue Tramassac à Lyon 5^{ème}, est transporté à l'église Saint Polycarpe. Il est placé dans la chapelle dédiée à Saint François Xavier, patron des Missions, dans une niche et derrière une plaque commémorative qui reproduit les paroles du Pape LEON XIII.

En 1909, le Cardinal COULLIE, signe la première ordonnance ouvrant une enquête diocésaine sur la vie de Marie-Pauline JARICOT.

Le 18 juin 1930, le Pape Pie XI signe le décret officiel d'introduction de la cause en vue de la béatification de Pauline.

Dès lors commence à Lyon le « procès apostolique » qui s'achève le 25 mars 1935.

Le 13 février 1935, les restes de Pauline sont transférés dans l'église Saint Nizier, près de la chapelle de Notre Dame de Toutes Grâces que Pauline invoquait souvent.

Le 25 février 1963, le Pape Jean XXIII a signé le décret qui proclame l'héroïcité des vertus de Pauline JARICOT. Elle est déclarée « Vénérable ». L'Eglise s'engage à la béatifier mais un miracle est requis

Pour conclure, on peut affirmer que Pauline JARICOT a eu le mérite de poser la question de la place du laïc dans l'Eglise.

Femme intrépide, elle a pris position avec beaucoup d'intelligence et de courage et a su trouver les appuis nécessaires.

Femme de feu et de passion, elle a tissé entre quartier Croix-Rousse, quartier Saint Nizier et colline de Fourvière (un triangle symbolique) les fils de son engagement dans l'Eglise et dans le monde ouvrier.

Femme de tête et d'organisation (Je suis une faiseuse de plans, disait-elle), elle opposa à l'individualisme de son milieu, le sens de la solidarité et de la vie associative dans une vision exemplaire de l'Universalité.

Femme de cœur, elle a tout donné, sa personne et sa fortune, pour son « œuvre des ouvriers », une initiative unique et première en son temps.

Sa vie intérieure profonde, sa spiritualité ancrée dans la simplicité et l'abandon à Dieu « comme un petit enfant » aimait-elle à répéter, lui ont permis de sublimer ses échecs dans un amour total, fruit de la sainteté, qui fait d'elle une personnalité exemplaire et hors du commun.

C. TEMPERE

20 octobre 2014

En 1922, l'Oeuvre de la Propagation de la Foi est transférée à ROME où elle a son siège. Elle reçoit alors le titre d'Oeuvre Pontificale. Les Oeuvres Pontificales Missionnaires (OPM) ont leur siège 12 rue Sala dans le deuxième arrondissement à LYON.

La qualité de fondatrice reconnue à Pauline JARICOT est officiellement consacrée par Pie XI dans son Bref « Romanorum Pontificum » en 1922. Le portrait de Pauline est mis en honneur à Rome dans la grande salle de Propagande où se tiennent les réunions des membres du Conseil supérieur de la Propagation de la Foi (RP RAMBAUD, p. 185).

BIBLIOGRAPHIE

David LATHOUD, « Marie-Pauline JARICOT », Ed. La Bonne Presse, 1937, Paris

Tome 1 – Le secret des origines de la Propagation de la Foi, 241 p.

Tome 2 – Victime pour la France et pour la classe ouvrière, 271 p.

Jean BARBIER, « le Curé d'Ars et Pauline JARICOT », Presses Académiques, 1952, Lyon, 150 p.

Mgr CRISTIANI, « Marie- Pauline JARICOT » (Fioretti de Jean SERVEL), Ed. Du chalet, 1961, 158 p.

Georges NAIDENOFF, “Pauline JARICOT”, Ed. Mediaspaul, Paris et Montréal, 1986, 108 P.

Jacques GADILLE, « Marie-Pauline JARICOT, figure pionnière du laïcat missionnaire », revue Omnis Terra, 1999

In Journal Le Nouvelliste, « Pauline JARICOT », 28 novembre 1926

In Revue Missi, N° spécial, N° 257, « Pauline JARICOT », février 1962, Lyon

Jean BUTIN, « Les lyonnaises qui ont marqué leur temps », Ed. Lyonnaises Art et Histoire, Lyon, septembre 2004, 283 p., pp 137-145, « Pauline JARICOT, la mystique engagée ».

Fernande RUDE, « Les Révoltes des Canuts », 1831-1834, Ed. Maspero, Paris, 1982, 208 p.

RP RAMBAUD, « La Sainte Mademoiselle JARICOT », Apostolat de la Presse, Paris, 1955, 196 p.

Maurice GARDEN, « LYON et les lyonnais au XVIII è siècle, PARIS, 1975.

Louis MURON, « Le chant des Canuts », Ed. Presses de la cité, 2002, 324 pages.

Pauline JARICOT, « Histoire de ma vie », autobiographie spirituelle, Mame, Paris, 2009.

Julia MAURIN, « La Fondatrice de la Propagation de la Foi et du Rosaire Vivant, souvenirs d'une amie », Ed. Société Générale de Librairie Catholique, Paris, 1879, 414 pages.

